

dos ; arr., 6 l. N.-E. de Vire, cant. d'Aunay-sous-Odon, poste de Villers-Bocage. 1,780 h. Fabr. de toiles. — G.-d'Aurat (S.), H.-Loire ; arr., 6 l. S.-E. et poste de Brioude, cant. de Paulhaguet. 1,200 h. — G.-d'Azerables (S.), Creuse ; arr., 5 l. E. de Bourganeuf, cant. de Pontarion. 1,400 h. Poste de S.-Benoit-du-Sault (Indre). — G.-de-Baroile (S.), Loire ; arr., 6 l. S. et poste de Roanne, cant. de S.-Germann-Laval. 400 h. — G.-de-Bohon (S.), Manche ; arr., 5 l. N.-O. de S.-Lô, cant. et poste de Carentan. 700 h. — G.-de-Cambou-las (S.), Aveyron, sur la Vialar ; arr., 4 l. S.-E. et poste de Rodez, cant. de Pont-de-Salars. 675 h. Exploitation de houille ; riches mines d'alun. — G.-de-Comiers (S.), Isère ; arr., 5 l. S. de Grenoble, cant. et poste de Vizille. 480 h. — G.-de-Cubillac (S.), Charente-Infér. ; arr., 1 l. N.-O. de Jonzac, cant. et poste de S.-Genis. 535 h. — G.-de-Didonne (S.), Charente-Infér. ; arr., 7 l. S.-E. de Saintes, cant. de Saujon, poste de Royan. 720 h. — G.-de-Greaigne, Ille-et-Vilaine ; arr., 1 l. E. de S.-Malo, cant. de Pleine-Fougère. Poste de Pontorson (Manche). — G.-de-la-Coué, Sarthe ; arr., 4 l. S.-O. et poste de S.-Calais, cant. du Grand-Lucé. 900 h. — G.-de-la-Mine (S.), forteresse de la Guinée supér., Côte-d'Or, 6 l. S.-O. du cap Corse ; comptoir hollandais. — G.-de-Levezac, vg. de Fr., dép. de la Lozère ; arr., 9 l. O. de Florac, chef-l. de cant. Poste de Séverac (Aveyron). 720 h. — G.-de-Livoye, Manche ; arr., 3 l. E. et poste d'Avranches, cant. de Breecy. 500 h. — G.-de-Longuepiere, Charente-Infér. ; arr., 3 l. N.-E. de S.-Jean-d'Angely, cant. et poste d'Aunay. 455 h. — G.-de-Luzençon, Aveyron ; arr., cant., 2 l. O. et poste de Milhau. 1,100 h. — G.-de-Monclav, Dordogne ; arr., 4 l. N.-E. et poste de Bergerac, cant. de Villemblard. 710 h. — G.-de-Montagne, Gironde ; arr., 3 l. E. et poste de Libourne, cant. de Lussac. 320 h. — G.-de-Montaign, Vendée ; arr., 9 l. N. de Bourbon-Vendée, cant. et poste de Montaign. 1,500 h. — G.-de-Montcoq, Manche ; arr., cant., 1 l. N.-E. et poste de S.-Lô. 640 h. — G.-de-Noine, Deux-Sèvres ; arr., 4 l. S. de Partenay, cant. de Mézières, poste de S.-Maxens. 1,170 h. — G.-de-Pointindoux, Vendée ; arr., 6 l. N.-E. des Sables-d'Olonne, cant. et poste de la Motte-Achard. 660 h. — G.-de-Reintembault, bourg, Ille-et-Vilaine ; arr., 5 l. N. de Fougeres, cant. de Louvigné-du-Désert. Poste de S.-James (Manche). 3,400 h. — G.-de-Reneins, Rhône ; arr., 2 l. N. de Villefranche, cant. et poste de Belleville. 1,500 h. — G.-de-Rouellez, Manche ; arr., 3 l. E. et poste de Mortain, cant. de Barenton. 1,500 h. — G.-Delle, Manche ; arr., 3 l. E. et poste de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair. 850 h. — G.-des-Agouls, Charente-Infér. ; arr., 4 l. O. de Jonsas, cant. et poste de Mirambeau. 740 h. — G.-des-Bois (S.), vg., Maine-et-Loire ; arr., 2 l. S.-O. et poste de Baugé, cant. de Beaufort. 600 h. — G.-des-Coteaux (S.), Charente-Infér. ; arr., cant., 2 l. O. et poste de Sauties. 1,165 h. — G.-des-Croiseillers (S.), Orne ; arr., 5 l. N. de Domfront, cant. de S.-Gervais-de-Messey. 790 h. Poste de Condé-sur-Noireau (Calvados). — G.-des-Monts (S.), Puy-de-Dôme ; arr., 7 l. O. et poste de Riom, cant. de Mauzat. 1,200 h. — G.-des-Sept-Voies (S.), Maine-et-Loire ; arr., 4 l. N.-O. de Saumur, cant. de Gennes, poste des Rosiers. — G.-d'Espérance (S.), Isère ; arr., 3 l. E. de Vienne, cant. d'Heyrié, poste de Bourgoin. 1,675 h. — G.-d'Hurtières, bourg des Etats sardes, div. de Savoie, prov. de Maurienne, 6 l. N. de S.-Jean de Maurienne. 1,200 h. — G.-d'Oléron (S.), vg., Charente-Infér., dans l'île d'Oléron ; arr., 6 l. N.-O. de Marennes, cant. de S.-Pierre-d'Oléron, poste de l'Isle-d'Oléron. 3,500 h. — G.-d'Orques (S.), Hérault ; arr., cant., 2 l. O. et poste de Montpellier. 485 h. — G.-du-Bois (S.), Charente-Infér. ; arr., 8 l. N.-E. de Rochefort, cant. et poste de Surgères. 910 h. — Autre, Sarthe ; arr., cant., 2 l. O.-S.-O. et poste du Mans. 230 h. — G.-du-Butavent (S.), Mayenne ; arr., cant., 1 l. O. et poste de Mayenne. 2,000 h. — G.-du-Mesnil (S.), Eure ; arr., 3 l. S. de Pont-Audemer, cant. de S.-Georges-du-Vièvre, poste de Lieuréy. 540 h. — G.-du-Plain (S.), Sarthe ; arr., cant., 1 l. S.-O. et poste du Mans. 335. — G.-du-Puy-de-la-Garde (S.), Maine-et-Loire ; arr., 6 l. S. de Beaupréau, cant. et poste de Chemillé. — G.-du-Rosay (S.), Sarthe ; arr., 6 l. S.-E. de Mamers, cant. et poste de Bonnétable. 1,150 h. — G.-du-Vièvre (S.), Eure,

chef-l. de cant. ; arr., 3 l. S.-S.-E. et poste de Pont-Audemer. 700 h. Fabr. de toiles ; papeterie. — G.-en-Auge (S.), Calvados ; arr., 6 l. S.-O. de Lisieux, cant. de S.-Pierre-sur-Dive, poste de Croissanville. 325 h. — G.-en-Couzans (S.), Loire, sur le Lignon, chef-l. de cant. ; arr., 4 l. N.-O. et poste de Montbrison. 1,130 h. — G.-ès-Allier (S.), Puy-de-Dôme ; arr., 5 l. S.-E. de Clermont, cant. de Vic-le-Comte, poste de Billom. 925 h. — G.-Gravéchon (S.), Seine-Infér. ; arr., 10 l. E. du Havre, cant. et poste de Lillebonne. 375 h. — G.-Hauteville (S.), Loire ; arr., 1 l. 1/2 S.-S.-E. et poste de Montrison, cant. de S.-Jean-Soleymieux. 715 h. — G.-l'Agricole (S.), H.-Loire ; arr., 7 l. N. du Puy, cant. et poste de Craponne. 1,125 h. — G.-le-Fléchard (S.), Mayenne ; arr., 5 l. E.-S.-E. et poste de Laval, cant. de Meslay. 425 h. — G.-le-Gautier (S.), Sarthe ; arr., 9 l. O. de Mamers, cant. et poste de Frenay-le-Vicomte. 1,355 h. — G.-lès-Baillargeaux (S.), Vienne, chef-l. de cant. ; arr., 4 l. N. et poste de Poitiers. 1,100 h. — G.-lès-Hesdin (S.), Pas-de-Calais ; arr., 5 l. O. de S.-Pol, cant. du Parc, poste d'Hesdin. 415 h. — G.-les-Landes (S.), H.-Vienne ; arr., 9 l. N.-E. de Bellac, cant. de S.-Sulpice-les-Feuilles, poste d'Arnac. 600 h. — G.-Nigremont (S.), Creuse ; arr., 4 l. S.-E. d'Aubusson, cant. de Crocq, poste de Felletin. 630 h. — G.-sur-Arnon (S.), Indre ; arr., cant., 2 l. N.-E. et poste d'Issoudun. 400 h. — G.-sur-Cher (S.), Loir-et-Cher ; arr., 9 l. S.-O. de Blois, cant. et poste de Montrichard. 1,680 h. — G.-sur-Erve (S.), Mayenne ; arr., 9 l. E. de Laval, cant. et poste d'Evron. 1,065 h. — G.-sur-Eure (S.), Eure-et-Loire ; arr., 3 l. O. et poste de Chartres, cant. de Courville. 680 h. Fab. de grosses toiles. — Autre, Eure ; arr., 8 l. S. d'Evreux, cant. de Nonancourt. 640 h. Poste de Dreux (Eure-et-Loir). — G.-sur-Fontaine (S.), vg., Seine-Infér. ; arr., 3 l. N. et poste de Rouen, cant. de Clères. 790 h. — G.-sur-la-Pré (S.), Cher ; arr., 1 l. O. de Bourges, cant. de Gracay, poste de Vierzon. 700 h. Mine d'ocre. — G.-sur-Loire (S.), joli bourg, Maine-et-Loire, chef-l. de cant. ; arr., 4 l. O. d'Angers ; poste. 2,540 h. — Autre, vg., Indre-et-Loire ; arr., cant., 3 l. N. et poste de Tours. 230 h. — G.-sur-Moulin (S.), Cher ; arr., 3 l. N. et poste de Bourges, cant. de S.-Martin-d'Auxigny. 445 h.

GEORGEN (S.), bourg de l'archiduché d'Autriche, pays au-dessus de l'Ens, 12 l. S.-O. de Wels. — Autre, vg. et port de la Croatie, 2 l. S. de Zeng. 1,000 h. — Autre, v. de Hongrie, comitat, 3 l. N. de Prešbourg. 2,300 h.

GEORGENBERG, bourg des Etats prussiens, prov. de Silésie, rég., 17 l. E. d'Oppeln. 600 h. — Autre, v. de Hongrie, comitat de Zips, 14 l. O. de Szében ; fabr. de toiles, pêche importante. 1,000 h.

GEORGENTHAL, bourg de Bohême, cercle, 12 l.-N.-E. de Leitmeritz. 1,200 h.

GEORGETOWN, v. de l'île de Grenade, l'une des Petites-Antilles ; son port sur la mer des Antilles est l'un des meilleurs des Indes occid. Cette v., belle et bien bâtie, est la résid. du gouverneur et des autorités ; elle a deux quartiers, celui de la Rade et celui du Carenage, où habitent les négociants. 10,000 h. — Autre, lac de la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Galles mérid., 6 l. 1/2 de longueur, sur 2 l. de largeur moyenne. — Autre, v. et port de la Nouvelle-Bretagne, île du Prince-Edouard. — Autre, distr. du gouvernement du Cap de Bonne-Espérance. — Autre, v. de la même contrée, chef-l. de distr., 86 l. E. de la v. du Cap. — Autre, v. sur la côte N. de la Terre-de-Diemen, chef-l. du comté de Coroubaillies : cette v., bâtie en 1819, a déjà des hôpitaux, une caserne, de beaux magasins ; on y fait la pêche des phoques. 700 h. — Autre, v. et port des Etats-Unis, Etat de la Caroline du S., 19 l. N.-E. de Charleston. 2,000 h. — Autre, v. distr. de Columbia, comté de Washington ; maisons élégantes, bibliothèques, collège, commerce important. — Autre, v. Etat de Kentucky, chef-l. du comté de Scott. 1,060 h. — Autre, comm., Etat de Maine, comté de Lincoln. 1,200 h. — Autre, Etat d'Ohio, chef-l. du comté de Brown. — Autre, v. forte, chef-l. de l'île du Prince-de-Galles, côte N.-E. de la presqu'île de Malacca ; elle est bien bâtie, renferme un palais, un arsenal, des casernes ; commerce actif. 10,000 h.